



Compte-rendu
Le programme de réussite éducative : finalités,
modalités de mise en œuvre et articulation
Le 20 septembre 2005

2^{ème} journée du cycle de qualification
« L'ACTION EDUCATIVE EN DIRECTION DES SITES « POLITIQUE DE LA VILLE »

Intervenants sur le programme de réussite éducative

Katherine BAZOUIN, chargée de mission, Préfecture du Rhône
Xavier FRANC, Brigitte CHATERON, CAF de Lyon
Philippe SIMEONIDES, Chargé de mission, Conseil Général du Rhône
M. PIERRON, principal au collège Victor Schœlcher, Lyon 9^e

Intervenants sur la description des candidatures au programme de réussite éducative

Bernard MEYRAND et Chantal BOUCHARDON, Direction de l'Éducation, Ville de Lyon
Martine PILOT, Responsable du service Éducation, Échirolles

Cette deuxième journée du cycle de qualification consacré à l'action éducative dans les quartiers politique de la ville en Rhône-Alpes met l'accent sur le dispositif récent de réussite éducative. Il s'agit d'examiner les dispositions qui régissent le programme de réussite éducative, d'en faire une analyse technique et de décrire les premières organisations sur les sites dont la candidature a été déposée et validée auprès des services de l'État (I). Concernant le portage de ce dispositif, un certain nombre d'institutions et de collectivités sont associés au pilotage du dispositif. Cette journée a donc été aussi l'occasion de faire s'exprimer ces différents acteurs afin d'y entendre leurs analyses, leurs intentions et implications quant à ce partenariat futur. (II.)

I. Présentation du Programme de Réussite éducative (PRE)

Intervention de Katherine BAZOUIN, chargé de mission à la Préfecture du Rhône

JL. Borloo et C. Vautrin ont présenté, le 25 Août 2005, lors d'une conférence de presse, le dispositif. Il a été rappelé alors la situation scolaire difficile d'un certain nombre d'élèves dans les ZUS. Ainsi les statistiques relatives aux troubles et aux difficultés du langage sont révélatrices de conditions scolaires moins favorables en Zone Urbaine Sensible et en Zone d'Éducation Prioritaire (13,6% en France, 19,2% en ZUS, 18,1% en ZEP). Par ailleurs, la situation sanitaire sur ces territoires est préoccupante. Elle met à jour des défauts de vision, d'audition ou encore des problèmes dentaires plus répandus sur ces zones et dans le même temps la faible prise en compte de la thématique santé dans les contrats de ville.

Les dispositions relatives au Programme de Réussite Éducative apparaissent dans :

- la loi du 10 janvier 2005
- les programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale
- la circulaire du 27 avril 2005

- la note de cadrage d'avril 2005 sur la mise en œuvre du programme

Les objectifs généraux assignés au dispositif :

- donner leur chance aux enfants et adolescents et participer à leur réussite éducative
- accompagner individuellement en prenant en compte la globalité de leurs problèmes
- soutenir dans les études supérieures (programme de liaison avec les grandes écoles)

On s'intéresse aux enfants (2 à 16 ans) et non pas seulement aux élèves, c'est à dire aussi hors temps de l'école. Il s'agit de travailler sur des difficultés, les identifier et les repérer de manière globale, les analyser afin de mettre en place une réponse individuelle à chaque situation.

Les modalités techniques du dispositif répondent à trois exigences importantes :

- l'organisation est centrée sur le soutien des enfants et adolescents en fragilité
Il s'agit d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement dans la durée. La partie repérage se déroule en étroite coopération entre les enseignants, les services sociaux de promotion de la santé de l'Éducation Nationale, le RASED, les conseillers d'orientation, l'inter-secteur pédopsychiatrique, les services de protection maternelle et infantile, sans oublier les parents associés à la démarche. Ce réseau est soumis à une nécessaire confidentialité des informations échangées, d'où l'incitation faite de formaliser des Chartes de confidentialité qui serviront également aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire.

- Un partenariat inscrit au sein d'une structure juridique spécifique
Le choix du statut de la structure porteuse est laissé à l'appréciation de la situation locale parmi toute structure qui dispose d'une comptabilité publique. Les différentes circulaires et notes de cadrage ouvrent ainsi la possibilité de s'organiser en Groupement d'Intérêt Public (GIP), en Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ). Il est également possible d'avoir recours à la Caisse des Écoles ou au Centre communal d'action sociale (CCAS). Si la structure choisie ne réunit pas d'office tous les partenaires dans son conseil d'administration, il faudra créer un comité de pilotage ou un conseil consultatif qui seront composés des partenaires indiqués au dispositif, à savoir l'État, les collectivités, la CAF, les services du conseil général, ainsi que tout autre partenaire jugé essentiel.

Ex : La ville de Rillieux s'organise dans son CCAS. Un comité de pilotage en amont du conseil d'administration du CCAS a été créé.

Ex : La ville de Lyon a choisi la caisse des écoles, la création d'un conseil consultatif s'est imposée (IA, Préfecture, DDJS, CAF, DASS, DRAC, CG).

- une équipe de professionnels pluridisciplinaire
L'équipe de réussite éducative est au cœur du dispositif. Elle est le cercle qui va nourrir la réflexion sur la solution individuelle à proposer à l'enfant et sa famille. Elle est composée d'intervenants très variables. Il n'y a pas encore de vision très claire aujourd'hui du fonctionnement et de la composition des équipes, elles sont encore en construction et en réflexion malgré les décrets récents venant préciser les conditions d'indemnisation des professionnels ou les modalités de recours à l'aide et au soutien

destinée aux enfants. En revanche, le besoin d'information de ces équipes est un élément à étudier avant toute organisation préalable. Il est donc important de travailler dans un cadre réglementé (Chartes de confidentialité, informations non nominatives...) qui protège à la fois les enfants mais aussi les professionnels.

L'évaluation du dispositif a été prévue au dispositif. Elle est très poussée et comporte de nombreux indicateurs. Les services départementaux et régionaux de l'État devront faire un compte rendu annuel du fonctionnement sur les sites engagés dans le dispositif. Concernant les conventions de financement, La DIV se base sur le nombre d'enfants et adolescents pris en charge et inscrit ces éléments dans les conventions signées avec les structures porteuses.

Quelques chiffres sur le programme de réussite éducative

Au niveau national, il est prévu de mobiliser 1,5 Milliards sur 5 ans.

Dans le Rhône, le total des actions éducatives dans le cadre de la politique de la ville inscrit au titre du Contrat éducatif local et du réseau d'éducation prioritaire, y compris le dispositif Ville Vie Vacances représentent entre 620 000 et 650 000 Euros. Pour le PRE, le financement portera sur environ 1,786 Million d'euros

Questions – Réponses

- comment appréhender la question de la coordination du dispositif ?

Des questions nombreuses subsistent notamment en terme de positionnement des services (services éducation, jeunesse, PLV...). Il est rappelé la nécessité de trouver une coordination entre les services, le PRE n'indiquant pas spécifiquement le service des « collectivités » qui sera la cheville ouvrière du dispositif. Nous sommes dans le cadre de la cohésion sociale, la veille éducative n'était par exemple pas automatiquement inscrite dans les actions politique de la ville selon les sites. Cela dépend également de la taille des sites et aussi de caractère non homogène des services politique de la ville.

- Faut-il regretter que le portage ne soit pas exclusivement à l'initiative des communes ?

Concernant le portage, il est souligné l'importance d'être sur un pied d'égalité afin d'impliquer tous les partenaires à un même niveau de décision. Le PRE a été initié dans l'esprit de former une communauté éducative qui agrège les responsabilités.

- Comment se satisfaire des nouvelles répartitions financières, notamment en défaveur des actions éducatives existantes inscrites dans le PEL et le CEL par exemple ? Quel est l'avenir des coordonnateurs dans le PRE ?

Le PRE est une nouvelle pierre à l'édifice du PEL, plus individualisée, il doit venir en complément de l'existant. Le PRE est un engagement sur 5 ans qui assure une pérennité des moyens sur cette période. De manière conjoncturelle, les crédits réservés à l'existant seront en baisse sensible. Il y a donc une attention à porter à la question financière, aussi pour assurer les moyens humains suffisants de la coordination et de la continuité des actions existantes (Veille éducative, PEL, CEL..). Des arbitrages devront être faits sur les actions du CEL, soit à transférer dans le PRE, soit à réduire leur financement. Sur l'aspect financier, la concurrence est donc réelle.

- N'y a-t-il pas le danger de l'empilement et de l'incohérence des actions et ainsi rendre toujours plus difficile l'articulation des dispositifs entre eux ?
On peut effectivement regretter que la mise en place du PRE n'ait pas été l'occasion d'une réflexion plus poussée sur l'existant, notamment dans un souci de cohérence des dispositifs sur les territoires mais aussi pour mieux rendre compte de l'efficacité et de la lisibilité de l'action pour les bénéficiaires. Le PRE peut intégrer un certain nombre d'actions existantes, notamment en terme de réponses individuelles apportées aux situations prises en charge.

II. Les partenaires au pilotage du Programme de Réussite Éducative

Xavier FRANC et Brigitte CHATERON de la CAF de Lyon

La CAF de Lyon confirme son intérêt pour le PRE, elle sera présente au niveau local pour participer au pilotage et apporter ses ressources au programme.

Néanmoins, deux interrogations importantes subsistent pour la CAF :

- la question de la cohérence des dispositifs
- l'articulation entre l'approche individuelle du PRE et l'offre collective financée par la CAF

De façon plus pragmatique, la CAF se demande comment va s'articuler le dispositif avec les actions des centres sociaux, les centres de loisir, les équipements petite Enfance, structures sur lesquelles la CAF est présente et pour lesquelles elle assure des financements. La CAF a également des interrogations sur les mécaniques financières du dispositif. Enfin la CAF soulève des interrogations sur l'articulation en terme de projet au niveau local. Une des motivations préalables pour la CAF est donc de trouver la bonne articulation de l'ensemble. Du côté des ressources humaines, la question de la place des coordonnateurs et notamment leur articulation avec les services municipaux ou les services politique de la ville se pose. De même, il reste de nombreux points d'interrogation sur le rôle et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire.

Par ailleurs et dans un souci d'articulation, il faut éviter que le PRE ne devienne discriminant, c'est pourquoi la question de ses liens avec l'offre « commune » est capitale.

Philippe SIMEONIDES, Chargé de mission au Conseil Général du Rhône

Le conseil général du Rhône affirme également sa volonté de participer et d'être un partenaire actif du programme de réussite éducative.

Le contexte

Le contexte actuel du conseil général est néanmoins en évolution, notamment les missions d'action sociale ainsi que le positionnement et les postures professionnelles. De plus en plus, les travailleurs sociaux des unités territoriales sont amenés à intervenir quand les situations sont fort dégradées. Cela implique une difficulté à se recentrer sur des missions de prévention au bénéfice de mesures urgentes de protection de l'enfance. Les assistantes sociales par exemple, gèrent déjà un certain nombre de dispositifs, elles sont au repérage des difficultés des familles. De même, l'ensemble des puéricultrices est attentif très tôt aux difficultés des familles et des enfants. Par ailleurs, le conseil général intervient aussi sur la protection de l'enfance avec des partenaires comme l'ADSEA ou l'UDAF.

L'implication de l'institution

C'est pourquoi, il est nécessaire que le conseil général prenne le temps de réfléchir à une trame commune à tous ces dispositifs et notamment afin d'y inclure le PRE et d'intervenir de façon uniforme sur les territoires. Dans des communes comme Lyon ou Rillieux, le partenariat est déjà ancien (veille éducative) et s'est poursuivi avec le PRE. Ailleurs, le conseil général entend donner de la cohérence à son action avant de s'engager dans le PRE. Concernant le positionnement « institutionnel » du conseil général, il est vrai qu'aucune déclaration officielle ou directive ne vient engager l'ensemble des services ou affirmer fortement l'implication du département au PRE. Les communes ne trouvent pas forcément de réponses à leurs sollicitations dans ce sens.

Le partenariat

A contrario, il y a une volonté aujourd'hui d'aller plus vite et de formaliser à minima un positionnement. Les services du conseil général attendent également une demande formelle des sites qui sont engagés au PRE. Il ne faut pas oublier également que le dispositif connaît ses premiers balbutiements et là où la démarche peut sembler très avancée, il n'y a eu en fait que très peu de cellules techniques, indispensables pour faire avancer le partenariat. Le dispositif se cherche encore et à ce titre, il est important de respecter la chronologie de chaque institution.

M. PIERRON, principal du collège Schœlcher, Lyon 9^e, Collège en ZEP / REP

M. Pierron intervient en remplacement de M. Arrambourg, inspecteur d'académie adjoint dans la Rhône.

L'Éducation nationale confirme son intérêt pour le PRE, c'est une motivation qui est largement portée par les inspections d'académie. Les engagements ont été donnés à tous les personnels sur les territoires prioritaires.

L'intérêt du dispositif et l'implication de l'Éducation Nationale

Le premier intérêt est de pouvoir travailler avec d'autres partenaires mais cela était vrai depuis le PEL ou la veille éducative. L'Éducation Nationale prend conscience qu'elle ne peut plus faire toute seule même si le partenariat est un long travail. De nouveaux dispositifs, tel le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) vont apparaître en interne et venir s'intégrer au PRE. Ensuite devant l'ampleur des difficultés scolaires, les causes peuvent être multiples et l'Éducation Nationale ne peut pas toujours y répondre. Un autre élément important consiste à pouvoir identifier et analyser les besoins de manière collective, surtout ceux plus individuels (comportements et résultats scolaires) et avoir un diagnostic partagé sur les enfants. Enfin L'Éducation Nationale voit un moyen de redonner un sens au projet professionnel des élèves,. Même s'il peut s'ouvrir sur des grandes écoles selon le PRE, il doit être aussi appréhendé à plus court terme, un des objectifs de l'académie étant de faire accéder un maximum d'élèves au lycée.

L'articulation

Dans le cadre scolaire, il y a une mutualisation des moyens à trouver et une articulation avec les autres dispositifs visant à prendre en charge les élèves en difficulté. Il faut souligner que c'est une nouveauté pour l'institution de participer à des actions hors temps scolaire.

Il faut également veiller à la cohérence globale des actions notamment au regard des dispositifs existants par ailleurs.